

## S07 G

# FORMATION CONDUITE D'ENGINS DE CHANTIER (tondeuse autoportée et mini tracteur < 550 kg)

### Objectif :

Acquérir les compétences théoriques et pratiques pour conduire des engins de chantier en sécurité.

### Personnes concernées :

Toute personne appelée à conduire des engins de chantier

### Pré-requis :

Etre âgé de plus de 18 ans et médicalement apte.

### Moyens pédagogiques :

Formation en salle (exposés, questions et exercices) et apprentissage de la conduite sur le matériel concerné sur le site de l'entreprise ou sur le terrain.

### Durée préconisée :

1 jour.

### Nombre de stagiaires par session :

Groupe de 6 personnes maxi.

### Programme :

#### Formation théorique :

- La législation
- La classification des engins
- Assurer la sécurité des personnes et des biens.
- Réaliser l'adéquation entre le matériel utilisé et les tâches à réaliser.
- Devoirs et responsabilité des conducteurs d'engins, Respect des règles de conduite et de sécurité
- Plan de circulation dans l'entreprise et sur les chantiers.
- Connaissance de la motorisation.

#### Formation pratique :

- Effectuer les vérifications et les opérations nécessaires avant chaque début de prise de poste et chaque fin de poste.
- Equipements et sécurité
- Exécutions des manœuvres – réactions au quotidien
- qualité des opérations
- Repérer les anomalies et difficultés rencontrées afin de les signaler à sa hiérarchie.

Evaluation : tests d'aptitude

### Validation de la formation :

Délivrance, si tests d'aptitude satisfaisants, d'une attestation de formation et d'une autorisation de conduite en sécurité..